

L'histoire des luttes contre les politiques migratoires européennes à travers les yeux de Migr**europ**



Ceuta, 2023 ©Léo Martinet

Synopsis du documentaire des 20 ans

29 octobre 2025

migreurop__

Table des Matières

01 -	Le réseau	p. 3
02 -	Naissance	p. 4
03 -	Externalisation	p. 5
04 -	Extension des activités du réseau	p. 6
05 -	Enfermement	p. 7
06 -	Aux frontières	p. 8
07 -	De la fermeture des camps à la liberté de circulation ...	p. 8
08 -	Frontexit : une campagne pour mettre fin aux activités... de l'agence Frontex	p. 9
09 -	Des politiques migratoires de plus en plus hostiles	p. 10
10 -	L'approche genrée	p. 11
11 -	2020 : la gestion de la pandémie, coup d'arrêt aux ... mobilisations	p. 12
12 -	Les politiques migratoires européennes sont racistes ...	p. 12
13 -	Un indispensable contre-discours en faveur des droits ... des personnes étrangères	p. 13
14 -	2024 : adoption du Pacte européen sur la migration et ... l'asile	p. 14
15 -	En 2025, des réformes européennes attentatoires aux ... droits individuels et au droit de l'Union	p. 15
16 -	Plus que jamais faire vivre nos mots d'ordre et ... travailler en réseau	p. 15

Le réseau

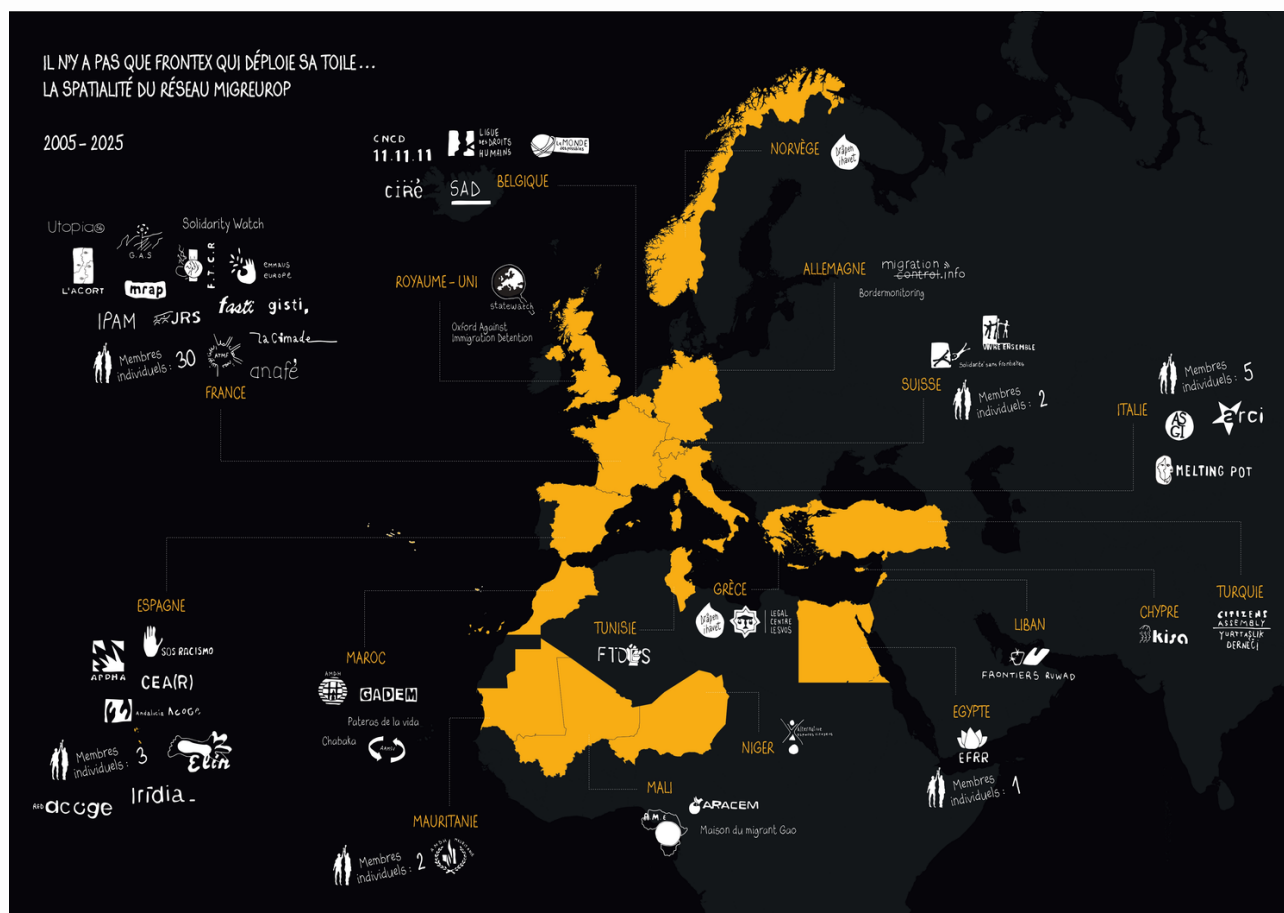
Qui sommes-nous ?

Migreurop est un réseau euro-africain composé d'associations de défense des droits, de militant·e·s et chercheur·euse·s (issu·e·s de 18 pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen Orient) dont l'objectif est d'identifier, faire connaître et dénoncer les conséquences des politiques migratoires euro-africaines sur les conditions de vie et le respect des droits des personnes en migration tout au long du parcours d'exil.

Migreurop s'intéresse en particulier aux entraves à la mobilité, à la fermeture des frontières, à la détention administrative (formelle et informelle) des personnes exilées,

aux diverses formes d'expulsion, à l'externalisation des contrôles migratoires et de l'asile pratiquée par l'Union européenne et ses États membres, à la criminalisation des migrations et de leur facilitation, ainsi qu'au racisme des politiques migratoires sécuritaires.

Depuis 20 ans, le réseau Migreurop œuvre à la défense des droits fondamentaux des personnes exilées, et est engagé pour la fermeture des lieux de détention pour étranger·e·s, et en faveur de la liberté de circulation pour tou·te·s.



Carte des associations membres du réseau, Lucie Bacon, 2025

Naissance du réseau

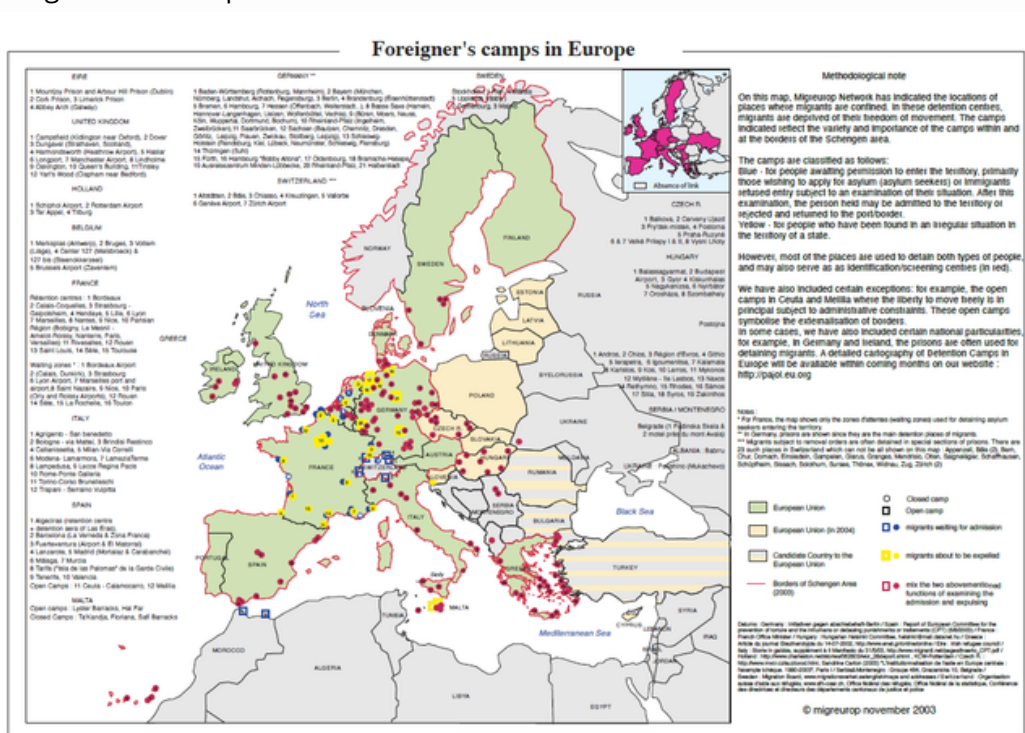
L'histoire du réseau débute en 2002 avec la fermeture du camp de la Croix-Rouge de Sangatte qui concentre les personnes exilées empêchées de rejoindre le Royaume-Uni. N. Sarkozy, ministre de l'Intérieur français, veut à l'époque les invisibiliser, mais c'est tout le contraire qui se produit.

Les obstacles à la mobilité de ces personnes et l'hostilité à leur égard commencent à être médiatisés. Ce lieu est le révélateur d'une Europe qui exclut les personnes étrangères à grande échelle, et fait l'objet de discussions de militant·e·s au Forum social européen (FSE), en 2002.

Loin d'être une situation isolée, les premières illustrations de la volonté européenne d'organiser la dissuasion et l'enfermement sont mises à jour. Un séminaire sur l'« Europe des camps » est organisé à Florence (Italie) avec l'idée de mesurer à l'échelle européenne l'ampleur du phénomène des lieux de privation de liberté, et de dénoncer les conséquences des politiques migratoires européennes.

En 2003, des acteurs associatifs européens se retrouvent lors de plusieurs réunions de travail au Parlement européen, à l'initiative de ce groupe initial – qui va se donner le nom de Migreurop. Leur but est de mettre en commun les connaissances sur la détention et sur la notion de « camps », en tant que lieux de mise à l'écart des personnes étrangères. Cette réflexion va nourrir la première carte des camps[1] de Migreurop, présentée la même année au FSE de St Denis. Elle fait le tour des différents lieux de rétention en Europe dans le but d'illustrer cette tendance grandissante de l'Europe à vouloir enfermer les exilé·e·s, en développant un discours autour de l'enfermement « outil de gestion » de l'immigration. La cartographie devient un langage privilégié du réseau, qui à ses débuts est assez francophone et centralisé à Paris.

[1] Typologie des camps, identification de caractéristiques communes, conditions d'enfermement des personnes. analyse de leur rôle (à la fois vecteur d'un message de fermeté vis à vis de l'opinion publique et moyen de criminaliser les migrants).



2003, première "carte des camps" de Migreurop

Externalisation

Depuis mars 2003 se développe au niveau européen un discours autour de la question des camps externalisés (Tony Blair). Les rencontres Migreurop se poursuivent et cette réalité prend de l'importance dans les analyses du réseau.

En juillet 2004, une rencontre autour des camps dans le bassin méditerranéen a lieu à Cecina, (Italie) à l'invitation de l'association italienne ARCI. Cela marque une nouvelle étape de la construction du réseau. Des personnes de Malte, d'Algérie, du Liban sont invitées au séminaire pour échanger autour des camps en dehors des frontières de l'UE, à l'époque au Maroc.

La question des camps externalisés entraîne la création d'une campagne intitulée « no-camps » (cf site <http://www.no-camps.org>) qui recueille de nombreuses signatures d'associations, de parlementaires et d'individus. La notion de « camp » est précisée par Migreurop par le biais d'un texte « Derrière le mot camp », publié en novembre 2004.

En juin 2005, l'articulation entre l'analyse sur les camps et l'externalisation de la politique de gestion des frontières se concrétise dans un séminaire organisé à Séville, grâce au concours actif de l'APDHA (Espagne). La rencontre est consacrée aux politiques européennes d'externalisation à la frontière sud de l'Europe (interceptions maritimes, relations UE-Libye, situation au Maroc).

La question méditerranéenne prend une ampleur sans précédent après le massacre de Ceuta et Melilla d'octobre 2005. L'externalisation se systématisait et se concrétise notamment via l'intervention du Maroc. Laboratoire de la gestion des contrôles migratoires, ce pays

répond rapidement aux diktats de l'UE en repoussant et tuant les migrant·e·s qui tentent d'approcher le territoire européen. À cette occasion, le réseau suit de près les événements au Maroc et dans les enclaves espagnoles[1].

Après la phase de collecte et de diffusion d'informations, se pose la question du passage à une organisation plus structurée permettant de recevoir des fonds et d'avoir une existence politique.

Jusqu'ici le réseau fonctionnait de façon très informelle, avec un sous-groupe de pilotage à Paris auquel se joignent des personnes d'Italie et de Belgique. Fin 2005, la charge de travail et l'ampleur que commence à prendre le réseau poussent à la structuration du réseau en association. L'Assemblée Générale (AG) constitutive se tient le 19 novembre 2005.

[1] « Ceuta et Melilla : l'UE déclare la guerre aux migrants et aux réfugiés », Migreurop, 12 octobre 2005



Isaline Roverato, mission de volontariat à Ceuta, 2024

Extension des activités du réseau

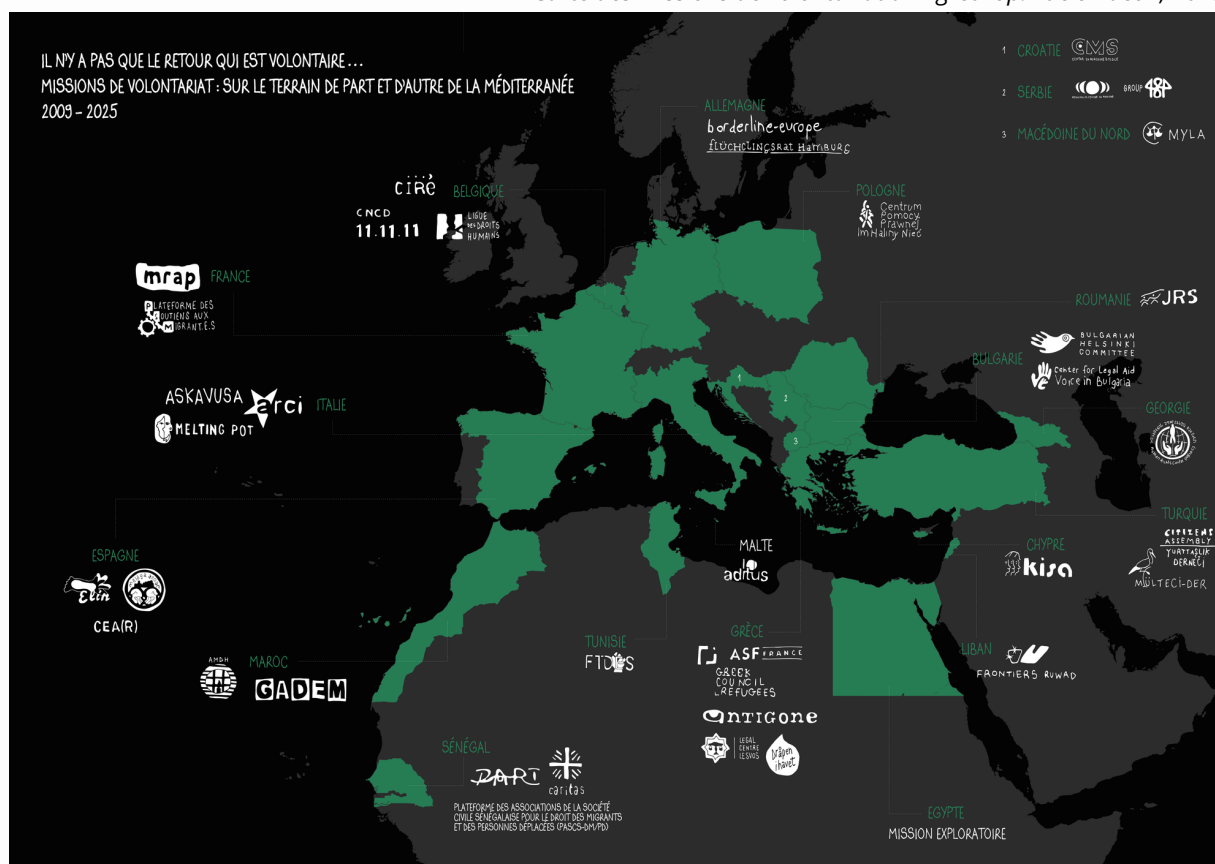
En 2006, le réseau ainsi structuré participe à un nombre important de forums et activités : le Forum Social Mondial de Bamako (où naîtra le projet du *“Livre noir de Ceuta et Melilla”*), le Forum Social Européen d'Athènes, le Forum Social Mondial des Migrations (FSMM) à Madrid, la conférence non gouvernementale de Rabat. Un texte important est publié sur le droit à émigrer qui définit le contenu des revendications du réseau : *« “Emigration illégale” : une notion à bannir »* .

En 2007, se poursuit le travail du réseau (recherche, interventions, auditions au Parlement européen, missions de terrain, récoltes de témoignages de migrant·e·s, mobilisations) qui participe à plusieurs événements : FSMM Nairobi, mission à Lampedusa, mobilisation en faveur des pêcheurs tunisiens accusés de trafic d'êtres humains, missions en Hongrie et Slovénie qui marquent le début des relations avec les associations à l'Est (cf. *rencontre de Ljubljana*, mai 2007).

Le réseau connaît à partir de 2008 une augmentation considérable de ses activités, déclinées à travers cinq pôles : L'enfermement ; Les accords internationaux bilatéraux ou communautaires ; Les actions interassociatives : campagnes, enquêtes, mobilisations ; Le pôle juridique (plaintes contre les naufrages en Méditerranée, etc) ; la diffusion des cartes, rapports, atlas, etc.

Migreurop fonctionne grâce à l'engagement militant et associatif de ses membres. Les liens avec les membres du Sud – notamment d'Afrique de l'Ouest – se renforcent. En 2009, le réseau fait le constat de son élargissement, le nombre de membres ayant presque triplé depuis sa création. De jeunes volontaires du programme d'*Échanges et Partenariats*, qui partent sur le terrain, nourrissent les investigations/analyses du réseau.

Carte des missions de volontariat à Migreurop. Lucie Bacon, 2025



Enfermement

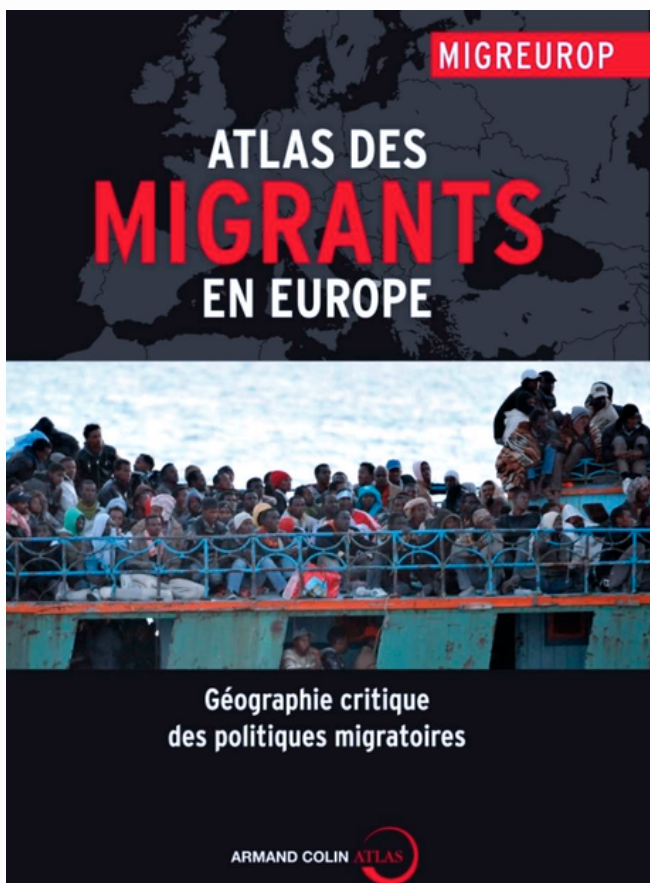
En 2008, l'UE vote la Directive « retour » (ou « Directive de la honte »), et porte la durée maximale de rétention des personnes étrangères à 18 mois. Les actions autour de l'enfermement se réalisent dans le cadre d'un nouveau projet : l'Observatoire des frontières naît en 2008 des constats tirés de l'activité quotidienne du réseau (enquêtes, rencontres internationales et partenariats). Ce projet donnera notamment naissance à la campagne "Pour un Droit de regard dans les lieux d'enfermement des étrangers" destinée à entrer dans les lieux de privations de liberté, voir et témoigner des conditions de rétention des personnes exilées.

La collecte de données réalisée pendant ces années permettra d'éditer *l'Atlas des migrants en Europe* (2008), premier état des lieux complet

sous forme cartographique témoignant de la dureté des politiques migratoires européennes.

Il est rapidement démontré au sein du réseau que l'enfermement est incompatible avec le respect des droits, c'est pourquoi, en 2010, le réseau publie son premier texte de positionnement pour demander la fermeture de tous les camps d'étranger·e·s.

La campagne « Droit de regard » se transforme en « Open access now » (2011), et permettra d'ouvrir partiellement les lieux de rétention à la société civile (journalistes, ONG).



Première édition de *l'Atlas des Migrants en Europe*, publié chez Armand Colin (2008)

**CAMPS FOR FOREIGNERS:
OPEN THE DOORS!**

**WE HAVE THE RIGHT TO KNOW,
THEY DEMAND TO BE FREE**

**CLOSING OF THE 2014-2015
MOBILIZATION CONFERENCE**
Tuesday April 21, 11:00-13:00
Room PHS-5B001 EP BRUSSELS

UNDER THE PATRONAGE OF:
MARINA ALBIOL (GUE/NGL) **EVA JOLY (GREENS/EFA)**
Izquierda Unitaria Europea / Izquierda Verde Nórdica Green Party / European Green Party
 **GUE/NGL** 
www.guengl.eu The Greens - EFA
in the European Parliament

INTERPRETATION FR / EN / ES

Conférence à Bruxelles dans le cadre de la campagne
"Open Access Now"

Aux frontières

Entre 2009 et 2011, le réseau Migreurop décide de publier des rapports annuels sur les violations des droits aux frontières pour systématiser ses constats. Sont donc édités les rapports : Les frontières assassines de l'Europe (2008/2009), Aux frontières de l'Europe : contrôles, enfermement et expulsions (2009/2010), Aux bords de l'Europe : l'externalisation des contrôles migratoires (2010/2011).

En 2011, un naufrage particulièrement meurtrier (dénommé par la suite « left-to-die boat ») et qui aurait pu être évité – la mer Méditerranée étant à cette époque la plus surveillée au monde – fait l'objet d'une attention du réseau et donne lieu à la création de la coalition internationale Boats4People (B4P) pour le respect des droits des migrant·e·s en mer, à Cecina. Issu de B4P, le projet Watch The Med (WTM) se veut un réseau de contre-surveillance pour mettre fin aux décès et aux violations des droits des migrant·e·s en mer.

De la fermeture des camps à la liberté de circulation

Après plusieurs années de décryptage et d'expertise du réseau, un constat s'impose : il n'existe qu'une seule alternative à l'enfermement et à l'hécatombe qui se joue aux portes de l'Europe. C'est pourquoi lors de son Assemblée Générale (AG) en 2013 à Paris, le réseau vote un second texte de positionnement en faveur de la « liberté de circulation pour tous », et lance un appel solennel en ce sens le 18 décembre 2013, dans le cadre de la journée d'action globale pour les droits des migrant·e·s.

Au regard des méfaits des entraves à la mobilité, et au nom du principe d'égalité – car la liberté de circulation existe de fait pour une partie des citoyen·ne·s du monde pouvant franchir aisément les frontières par le hasard du lieu de naissance, – Migreurop revendique une transformation radicale des politiques migratoires. Il s'agit de rendre possible la liberté d'aller, de venir et de s'installer pour toutes et tous, liberté qui constitue l'indispensable corollaire de la défense des droits des migrant·e·s.

“

Revendiquer, au nom du principe d'égalité, la liberté d'aller, de venir et de s'installer pour tou-te-s, constitue l'indispensable corollaire de la défense des droits des migrant·e·s.

”

Citation issue de l'appel solennel pour la liberté de circulation (2013)

Frontexit : une campagne pour mettre fin aux activités de l'agence Frontex

L'agence européenne de surveillance des frontières extérieures Frontex, observée depuis sa création en 2004 en tant que nouvelle arme de l'Europe, fait l'objet d'une attention croissante de la part des militant·e·s. A la veille de la troisième révision du mandat (2011), Les Verts au Parlement européen (PE) demandent à Migreurop une étude sur les questions de droits fondamentaux et Frontex, qui donnera lieu à la publication d'un rapport intitulé : « FRONTEX : quelles garanties pour les droits de l'Homme ? » (2011).

Le PE est devenu colégislateur avec les États membres (Conseil) pour les normes qui régissent les affaires intérieures. C'est donc là sa première occasion de faire un retour critique sur l'agence Frontex dont le mandat et les prérogatives étaient jusqu'à présent uniquement du ressort de la Commission et des États membres. Des amendements sont proposés pour inscrire des garde-fous contraignants pour garantir l'adéquation des activités de Frontex avec le respect des droits humains. Ils sont cependant vidés de leur sens. Ne pouvant réformer l'agence de l'intérieur, la société civile, sur l'impulsion de Migreurop, lance en 2013 la campagne de mobilisation « Frontexit », demandant l'annulation du mandat de Frontex pour dénoncer ses méfaits et divers agissements. Cette campagne se poursuivra jusqu'en 2018.

Si Migreurop n'est pas parvenu à supprimer Frontex, le réseau est toutefois parvenu à mettre cette agence européenne de surveillance des frontières à l'agenda, à faire connaître son opacité, sa dangerosité et son impunité structurelle. Nombreuses sont les préoccupations de Frontexit désormais relayées au sein des institutions et par les associations de la société civile. Au-delà de Frontexit, d'autres initiatives ont émergé contre Frontex (comme FrontExplode), et notre campagne d'information a également inspiré des mouvements tels que « Abolish Frontex ».



Affiche de la campagne Frontexit (2013)

Des politiques migratoires de plus en plus hostiles

En 2015, les États connaissent une crise de l'accueil et tentent de fermer les frontières d'une prétendue « Europe forteresse » en installant neuf hotspots (dispositif d'identification, de tri et de privation de liberté des migrant·e·s aux frontières extérieures de l'UE) en Italie et en Grèce. Opérationnels en 2016, ces sas bloqueront plus de 40 000 personnes aux portes de l'Europe dans des conditions indignes. Les membres de Migreurop étudieront ces nouveaux dispositifs d'enfermement et leur recensement sera intégré dans la 6e édition de la carte des camps (2016).

La déclaration UE-Turquie (mars 2016), première manifestation de l'externalisation de l'asile, conclu au même moment, montre la volonté de l'UE et de ses États membres de sous-traiter non plus seulement les contrôles frontaliers mais également l'asile. Cet arrangement, particulièrement étudié par le réseau, entraînera de graves violations des droits, à commencer par le principe de non-refoulement, pourtant consacré dans la Convention de Genève de 1951 et le droit européen.

2015 est également l'année de l'inauguration de l'exposition Moving Beyond Borders (MBB), outil pédagogique, interactif et multimédia. Mise en scène par le collectif d'artistes Étrange Miroir, elle est le fruit des connaissances accumulées depuis dix ans par le réseau Migreurop sur les obstacles, injustices et violations des droits subis quotidiennement par les exilé·e·s dans les pays de transit, aux frontières de l'Union européenne, et en Europe même. Cartes interactives, photographies ou paysages sonores visent à une compréhension sensible du vécu des personnes en exil, pour contribuer à lutter contre leur exclusion et précarité.

En 2016, Migreurop poursuit son travail de documentation de l'enfermement et en conformité avec les demandes de ses membres transforme la campagne « Open Access Now » en mobilisation « Close the camps » avec la création d'un site interactif pour documenter les lieux, les formes et conditions de l'enfermement des étrangers, et démontrer la réalité de celui-ci en Europe et au-delà. Il permet également de faciliter l'accès aux informations concernant les lieux de détention d'étranger·e·s et le contact avec les personnes détenues, notamment pour leurs proches.

En 2018, les accords informels se multiplient ("Softlaw[1]", "compacts", négociations avec les pays du Sud pour dupliquer l'arrangement UE Turquie).

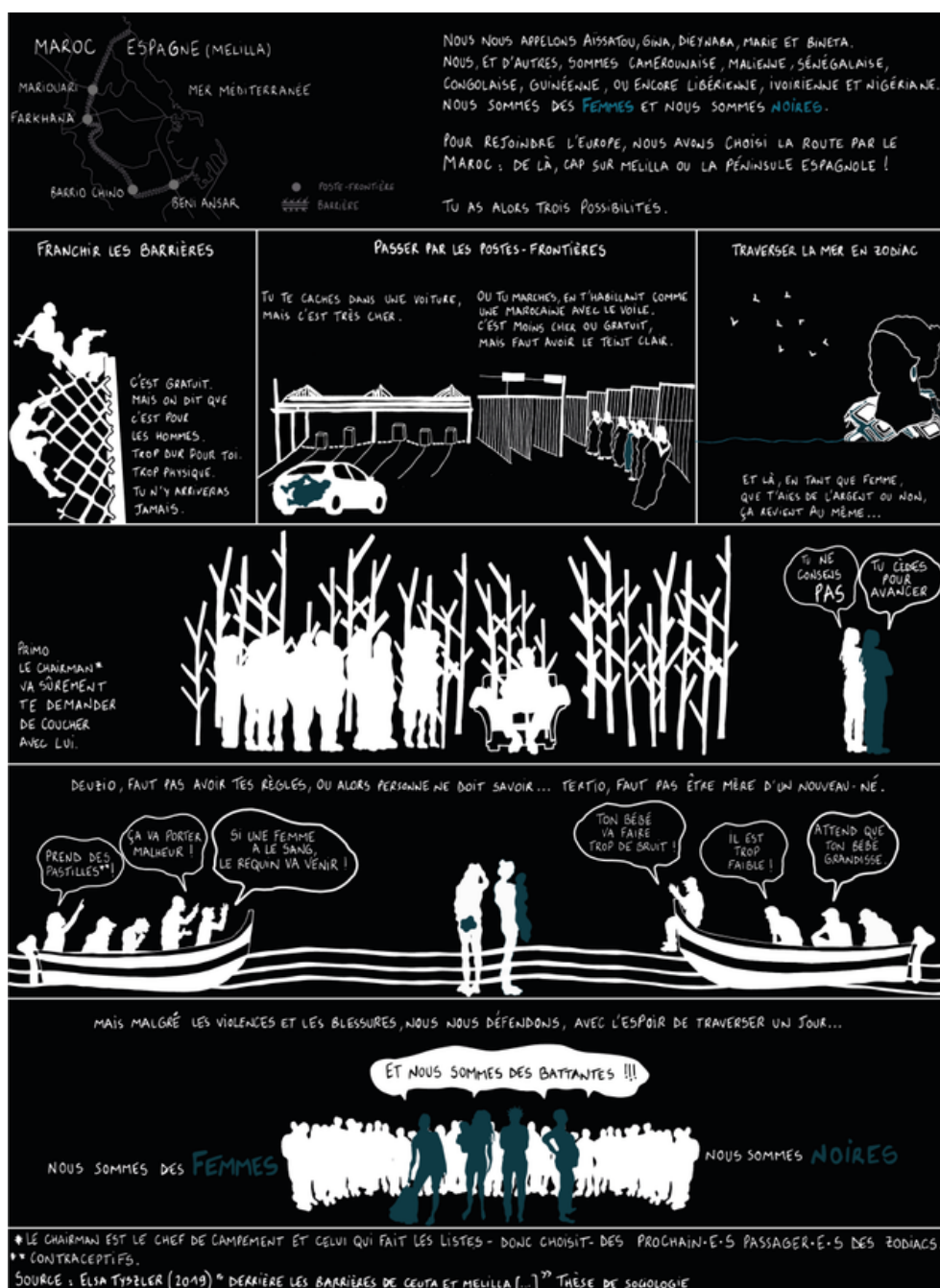
En 2019, les membres réunis en AG constatent une criminalisation croissante des migrations et de leurs soutiens et créent un nouveau groupe de travail « criminalisation des solidarités ». 2019 est également l'année au cours de laquelle Migreurop lance un nouvel outil pédagogique pour sensibiliser le grand public : de courtes vidéos en motion design sur ses principaux thèmes de travail.

[1] Voir la Note d'actualité L'informalisation des politiques migratoires : les pièges de la soft law, Migreurop juin 2022

L'approche genrée

En décembre 2017, il est décidé d'inclure les rapports de genre dans les analyses du réseau. Compte-tenu de l'ampleur des violences basées sur le sexe et le genre et de leur interdépendance avec les migrations, les membres du réseau ont souhaité travailler cette question. Est ainsi créé un groupe de travail « genre », chargé de mener une réflexion au sein du réseau sur cette thématique.

L'écriture inclusive est intégrée dans les publications Migreurop et plusieurs présentations de *l'Atlas des migrants en Europe* font l'objet d'un focus spécifique sur les violences de genre dans le parcours migratoire. Par ailleurs, Migreurop publie en novembre 2018 une Note d'analyse intitulée « *Femmes aux frontières extérieures de l'Union européenne* ».



Carte réalisée par Lucie Bacon et Elsa Tyszler, publiée dans *l'Atlas des Migrations dans le monde*, 2022

2020 : la gestion de la pandémie, coup d'arrêt aux mobilisations

A l'heure où les politiques migratoires font voir leurs pires effets, et que la contestation de la société civile est au plus haut, un coup d'arrêt est porté aux mobilisations avec l'arrivée du Covid-19 et l'obligation de confinement imposé à une partie de la planète. Le réseau doit s'adapter et travailler à distance alors que sa raison d'être vient du travail collectif, des échanges et des rencontres internationales. Il investit sur les rencontres à distance et les webinaires stratégiques/thématiques, à l'heure où se prépare notamment le Pacte européen sur l'asile et la migration.

Par ailleurs, le Covid-19 a exacerbé les inégalités structurelles. Les migrant·e·s ont subi une nouvelle forme de guerre s'ajoutant à celle que les États mènent depuis des années à leur égard. Le front ouvert contre le virus a intensifié la violence aux frontières et conduit à de nouvelles privations de droits. Pour rendre compte de ces inégalités, Migreurop publie en 2021 la Note d'analyse intitulée « Exilé·e·s vs Covid-19 : une épidémie de mesures d'exception ».

Les politiques migratoires européennes sont racistes

Devant l'ampleur des exactions commises à l'encontre des personnes en migration, le réseau décide lors de son AG de 2021 de travailler sur le racisme des politiques migratoires. Pendant ce temps, les naufrages se poursuivent, et si la mer Méditerranée est un cimetière, la Manche l'est tout autant. Ce qui n'empêche pas les États de poursuivre leur politique d'exclusion : en 2021, le Danemark propose de délocaliser le traitement des demandes d'asile au Rwanda, suivi de près en 2022 par le Royaume-Uni qui reprend le même modèle.

En mars 2022, la mise en place – pour la toute première fois – de la directive européenne sur la

protection temporaire de 2001 pour les personnes qui fuient l'Ukraine est révélatrice du "deux poids, deux mesures" discriminatoire pratiqué à l'échelle nationale et européenne en termes d'accueil des personnes exilées, conduisant le réseau à publier un communiqué intitulé « Accueil sélectif aux frontières européennes : du racisme des politiques migratoires ».

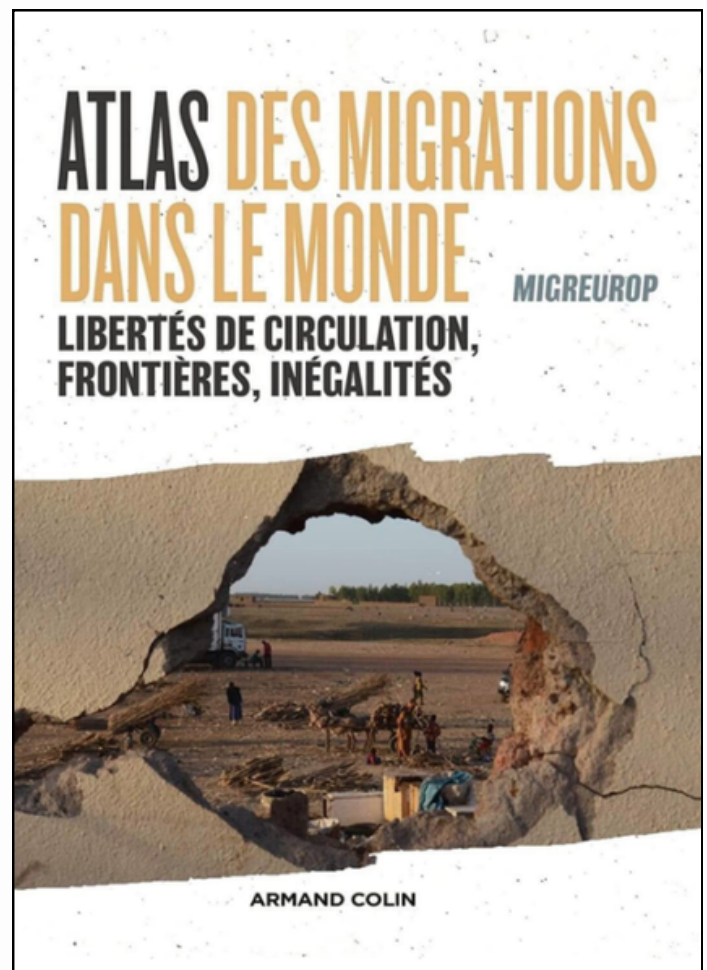
Par ailleurs, en juin 2022, le second massacre de Melilla est l'illustration même de ce racisme institutionnel.

Un indispensable contre-discours en faveur des droits des personnes étrangères

Après avoir publié une série de vidéos de format court, le réseau décide de poursuivre son travail à destination du plus grand nombre. En vue de nourrir leur analyse sur « l'approche hotspot », Migreurop et le Gisti produisent en 2022 et 2023 un nouvel outil de sensibilisation sous forme de podcast de sept épisodes pour mettre en lumière et dénoncer les hotspots des îles égéennes. La banalisation du racisme et de l'exclusion fait que, plus que jamais, la nécessité d'un contre discours se fait ressentir.

Après une décennie de réflexions autour du concept de libre circulation et la création d'une boîte à outils pour systématiser les données récoltées, Migreurop décide de travailler sur la facilitation des mobilités afin de ne pas réduire la liberté de circulation à un simple slogan et passer de l'utopie à la mise en acte. C'est pourquoi, après trois éditions de « l'Atlas des migrants en Europe » axées sur les entraves à la mobilité comme conséquences des politiques migratoires européennes, le réseau - dans un souci d'auto-formation, et au nom du principe d'égalité et d'émancipation - publie en 2022 son premier « Atlas sur la liberté de circulation »,

pour réinventer le champ des possibles face à la banalisation des discours racistes et le poids croissant des partis populistes et xénophobes. Celui-ci fera l'objet de nombreuses présentations publiques.



Atlas sur la liberté de circulation, 2022

2024 : adoption du Pacte européen sur la migration et l'asile

Malgré ces constats, les États échouent à mettre en place des politiques respectueuses des droits et poursuivent leur logique sécuritaire. De 2020 à 2024, ils négocieront le Pacte asile et migration et finiront par s'entendre... sur davantage de répression.

Les élections européennes de 2024 entraînent une recomposition du Parlement européen dans lequel les partis populistes gagnent la bataille de l'opinion publique. Les contre-discours sont de moins en moins audibles. Cela illustre ce qui se passe dans le monde, avec un phénomène d'habitude à la mort : United recense plus de 50 000 décès en migration entre 1993-2024 ; les États ont basculé du « laisser mourir » au « permis de tuer » ; le racisme anti-Noir·e·s est à son paroxysme en Tunisie, et pourtant la coopération se poursuit avec cet État qui commet ouvertement des exactions, que l'UE ne condamne pas ; les *Memorandum of Understanding* (protocoles d'entente) et la *soft law* (droit informel) conclus avec des régimes autoritaires ou faillis s'amplifient ; les naufrages sont monnaie courante dans l'indifférence générale et il y a un acharnement contre les ONG de sauvetage en mer qui pallient pourtant les dysfonctionnements et le renoncement des États. L'UE n'est définitivement plus une zone sûre pour les personnes migrantes.

Après des années de négociations, les États européens finissent par s'entendre sur davantage de répression, et l'UE adopte en 2024 le Pacte sur la migration et l'asile, qui réforme en profondeur le système européen d'asile et de

gestion migratoire. Le but est de renforcer les contrôles migratoires (collecte des données personnelles, renforcement de des moyens de Frontex, rétablissement des contrôles internes Schengen), d'accélérer les procédures d'asile au sein de l'UE, et d'externaliser chaque étape du parcours migratoire.

Ce pacte – qui entrera en application dans les États membres en juin 2026 – légalise des pratiques aléales ou illégales existant déjà au sein de l'Union. Il renforce ainsi les contrôles aux frontières extérieures de l'UE en institutionnalisant la « procédure de filtrage », étendant ainsi « l'approche hotspot » de 2015. En outre, le Pacte élargit le concept de « pays (d'origine et tiers) sûrs », permettant aux États membres d'examiner en procédure accélérée ou de déclarer irrecevables les demandes d'asile de personnes ayant transité par des pays opportunément et stratégiquement considérés comme « sûrs ». Ce Pacte systématise en réalité une politique répressive née il y a 30 ans et est un condensé des politiques migratoires dénoncées par Migreurop depuis sa création (pratiques brutales de détention de plus en plus informelles et précaires, extra-territorialité, risques de refoulements, érosion du droit à l'asile, atteintes au droit de recours effectif et à une assistance juridique). Le réseau va désigner ce nouvel instrument et ses conséquences comme prioritaires dans ses travaux d'analyse à l'occasion de son AG 2025 au Maroc. C'est également l'occasion pour le réseau d'éditer une nouvelle carte des camps (la 7e) et d'actualiser le texte « De quels camps parle Migreurop ? », édité en 2005.

En 2025, des réformes attentatoires aux droits individuels et au droit de l'Union

Les différentes réformes législatives adoptées ou prévues entre 2024 et 2026 (Pacte européen, concept pays sûrs, réforme mandat agence Frontex, règlement Retour, renégociation directive Facilitation) traduisent une tendance politique à durcir les règles européennes en matière d'immigration et d'asile sous la pression de l'extrême-droite et de la droite, désormais majoritaires au sein des institutions européennes.

Cette politique assumée de dissuasion, coercition et criminalisation, confirme s'il le fallait encore la guerre aux migrant·e·s à l'œuvre au sein de l'Union, avec l'aggravation des atteintes aux droits et l'intensification des violences à l'égard des personnes exilées. Elle atteint un nouveau seuil à l'heure d'une externalisation tous azimuts (contrôle frontalier, détention, asile, expulsion), en violation flagrante du droit de l'Union actuellement en vigueur.

Plus que jamais, faire vivre nos mots d'ordre et travailler en réseau

Ce monde dystopique est aujourd'hui une réalité. Il faut faire vivre un contre-discours et résister aux discours d'extrême droite, pour consacrer un principe d'égalité et d'émancipation, et non ériger les migrant·e·s en criminel·le·s ou menaces, perpétuelles victimes des politiques migratoires répressives et mortifères.

Depuis 20 ans, le réseau existe et documente les exactions des États à l'encontre des personnes en migration. Ses membres contribuent à élargir les imaginaires collectifs pour penser d'autres politiques, radicalement différentes, résolument inclusives, décoloniales, s'articulant autour de la liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous. Car un autre monde est possible, mais surtout nécessaire.

“

Il faut faire vivre un contre discours et résister aux partis d'extrême droite, pour consacrer un principe d'égalité et d'émancipation, et non ériger les migrant·e·s en criminel·le·s ou menaces, perpétuelles victimes des politiques migratoires.

”